

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision n : DG-2016-004	Date : 05/01/2016
Direction : Direction générale	FPD remplaçant FPD #
Service	et datée du :
Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec	

ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :

La cotisation pour le renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et celle, facultative, au Carrefour du capital humain du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 est à échéance.

Le montant total de 107 223,25 \$ pour la cotisation annuelle est basé sur le décret 2014 de population ainsi que sur la masse salariale 2014. La répartition est détaillée à la facture #2016-130863 en annexe.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :
FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2016-2017-2018):

Coûts	Impacts	2016	2017	2018
85 432,04 \$	02-110-00-494	85 432,04 \$ \$		
21 791,21 \$	02-160-00-494	21 791,21		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires : oui non

Commentaires :

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-110-00-494 et 02-160-00-494

➤ Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires :

Numéro du projet PTI :	Montants	2016	2017	2018
_____	_____	_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : oui non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire: Julien Lavach

Date : 21 / 12 / 15

ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :
La cotisation est payable avant le 15 mars 2016.

RL 6/1/2016

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne Date (J/M/A) Champ de compétence

--	--	--

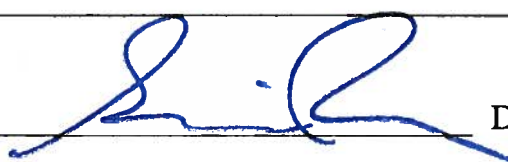
RECOMMANDATION (énoncé) :

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec incluant le service offert par le Carrefour du capital humain, le tout pour la somme de 107 223,25 \$.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.

Liste des pièces jointes : ➤ Correspondance de l'UMQ et facture #2016-130863

Préparé par : <u>Nathalie Nadeau</u>		Titre d'emploi : <u>Secrétaire de gestion</u>	
Recommandé par :			
Jean Dubé			
Directeur général			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la direction: _____		Date : / /	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :	
Signature de la Direction générale:  _____	
Date : 8 / 1 / 2016	



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Montréal, le 2 novembre 2015

Monsieur Gilles Lehoullier
Maire
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Saint-Romuald (Québec) G6W 7W9

Objet : Renouvellement de votre adhésion à l'Union des municipalités du Québec

Monsieur le Maire, *Cher Gilles*

C'est avec plaisir que je vous transmets le dossier relatif au renouvellement de l'adhésion de votre municipalité à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du capital humain pour l'année 2016.

Cette période est aussi un moment privilégié pour s'arrêter quelques instants et regarder le travail accompli par votre Union depuis le début de l'année. Au cours de ces mois, nous avons poursuivi les travaux amorcés dans plusieurs grands chantiers, notamment sur la sécurité ferroviaire, les changements climatiques, la Loi sur les gouvernements de proximité, les communautés intelligentes, la stratégie maritime ou encore la rémunération des élu·es et élus. Tout ce travail s'est soldé en des gains importants pour les municipalités membres de l'UMQ et les citoyens qu'elles représentent.

Mais s'il est un dossier qui a monopolisé notre attention en 2015, c'est bien la négociation de l'Accord de partenariat Québec-municipalités 2016-2019. L'UMQ a ainsi commandé une étude sur la situation fiscale et financière des municipalités du Québec, consulté ses membres en organisant cinq Grands rendez-vous des caucus sur la fiscalité et en tenant un Grand forum sur la fiscalité lors de nos assises annuelles. J'ai également réalisé une tournée éditoriale sur le sujet, puis rencontré le premier ministre, et les ministres Moreau, Blais, D'Amours, Fournier, Heurtel, Leitao, Poëti, Thériault et Weil.

Nous avons ensuite réuni les membres de l'UMQ en assemblée générale extraordinaire afin de prendre ensemble une décision éclairée sur le projet d'entente de partenariat négociée entre les partenaires municipaux et le gouvernement du Québec. Tous les éléments pertinents de la proposition ont été présentés et discutés et chacun a pu y exprimer son point de vue. À l'issue de cette rencontre, nous avons approuvé le projet d'entente à 80 %.

Considérant le contexte économique, l'UMQ a misé sur les gains afin de préparer l'avenir. Cette entente nous permet de sécuriser les finances municipales pour les quatre prochaines années, de faire un pas de géant vers la reconnaissance des municipalités comme de véritables gouvernements et d'obtenir des outils législatifs essentiels pour rétablir l'équilibre dans les relations du travail. Plusieurs mesures ont reçu un accueil favorable, notamment celle visant la décontamination des terrains à fort potentiel et celle sur les redevances de développement.

Solidaire, le monde municipal mise sur les engagements de l'entente pour changer les règles du jeu en simplifiant la reddition de comptes, en allégeant le cadre réglementaire, en diminuant le fardeau administratif et en modifiant les paramètres des programmes. Le Rapport Perrault, rendu public le 23

octobre dernier, propose à cet effet 44 recommandations ciblées et pragmatiques pour simplifier les redevances de compte des municipalités dans différents volets de leur administration quotidienne. Pour nous, cela se traduira en gains financiers et dans ce contexte, je vous assure que l'UMQ sera vigilante afin que les mesures proposées soient rapidement mises en oeuvre.

L'UMQ est le plus important regroupement de municipalités au Québec. Elle vous offre des occasions de formation et de réseautage sans pareil et vous communique régulièrement de l'information pertinente, utile et judicieuse. Vous avez accès à une équipe de spécialistes et pouvez profiter de la force de ses achats regroupés, qui permettent de générer des économies en temps et en argent. Les professionnels du Carrefour du capital humain ont quant à eux toute l'expertise-conseil pour vous soutenir dans vos activités en matière de gestion des ressources humaines et des relations du travail, notamment en ce qui a trait aux négociations de conventions collectives ou d'équité salariale. Pour en connaître davantage sur votre Union, je vous invite à consulter le dossier ci-joint, où vous découvrirez entre autres son tout nouveau programme de formation.

Le taux de cotisation de votre municipalité à l'UMQ pour l'année 2016 a été indexé de 1,26 %. Il est donc de 0,52 \$ par citoyen pour les municipalités de 901 citoyens et plus, basé sur le décret de population provincial 2015. En d'autres cas, la cotisation est établie selon un montant minimum, par strate de population. L'échelle de cotisation au Carrefour du capital humain, qui est établie selon la masse salariale de votre municipalité, a été indexée à la même hauteur.

Si vous avez des questions sur les actions politiques, les produits et services de l'UMQ ou sur le Carrefour du capital humain, n'hésitez pas à communiquer avec l'administrateur de votre région, avec la présidente de votre Caucus des grandes villes et mairesse de Longueuil, madame Caroline St-Hilaire, ou à me joindre directement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente et mairesse de Sainte-Julie,


Suzanne Roy

Au plaisir!

Pièces jointes : Facture 2016 et dossier d'information



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Cotisation annuelle - Membres

FACTURE

Numéro de client : 25213
 Ville de Lévis
 2175, chemin du Fleuve
 Saint-Romuald (Québec) G6W 7W9

Date de facturation : 27 octobre 2015
 Numéro de la facture : 2016-130863
 No iMIS : 22702

Facturation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016	Montant de base	TPS	TVQ	Total
A) Cotisation annuelle	74 304.88 \$	3 715.24 \$	7 411.91 \$	85 432.04 \$

Population (décret 2015) * : 142 894

Note : Un pourcentage de votre cotisation sera affecté au budget de votre caucus. En 2015, il était de 15%. Pour 2016, le conseil d'administration fixera le taux le 27 novembre 2015.

B) Tarification au Carrefour du capital humain	18 953.00 \$	947.65 \$	1 890.56 \$	21 791.21 \$
--	--------------	-----------	-------------	--------------

Masse salariale 2014 ** : 118 354 999 \$ (Classe 10)

Note : La cotisation au Carrefour du capital humain est facultative.

TOTAL :	93 257.88 \$	4 662.89 \$	9 302.47 \$	107 223.25 \$
----------------	---------------------	--------------------	--------------------	----------------------

* Montant selon la population :

1 à 300 :	72 \$	701 à 900 :	348 \$
301 à 500 :	97 \$	901 et + :	0.52\$ / hab.
501 à 700 :	174 \$		

** Si non disponible, masse salariale 2013.

PAYABLE AVANT LE 15 MARS 2016

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec et retourner une copie de votre facture avec le paiement. Merci!

Numéros d'enregistrement TPS (5.0%) : R108150095

TVQ (9.975%) : 1006099722

680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec) H3A 2M7, Tél. : 514 282-7700, Téléc. : 514 282-8893, Courriel: info@umq.qc.ca